

Cadre d'actions 2024 – 2028 de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur

Séance plénière du 5 mars 2024

Le CESER accueille avec beaucoup d'intérêt la stratégie régionale de l'Enseignement supérieur. Il encourage le Conseil régional à conforter son ambition de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, dans un contexte marqué par des signaux inquiétants.

Il apparaît pertinent que le Conseil régional engage une étude analytique territorialisée visant à mettre à jour les facteurs endogènes et exogènes conduisant à son « faible » taux de poursuite d'études supérieures de ces jeunes.

Les obstacles à l'accès à l'enseignement supérieur restent nombreux : logement, mobilité, frais d'inscription, accessibilité...

Le CESER suggère des actions d'information et sensibilisation pour lutter contre les disparités genrées d'accès aux formations d'ingénieur, et de manière générale aux autres formations scientifiques et technologiques de l'enseignement supérieur.

Il propose par ailleurs la mise en place d'un abonnement transport « étudiant » et alerte sur les délais de versement des aides à la mobilité, qui, lorsqu'ils sont trop longs ne répondent plus aux besoins des étudiant.es.

Enfin, le CESER propose d'assouplir les conditions de financement des thèses par le Conseil régional et lui suggère de mener une analyse en profondeur pour identifier les raisons qui amènent des domaines d'études doctorales à être négligés ou favorisés par les financements complémentaires d'entreprises.

Un contexte marqué par des signaux inquiétants

Le CESER accueille avec beaucoup d'intérêt la stratégie régionale de l'Enseignement supérieur. Constatant, malgré des améliorations, un moindre taux de poursuite d'études supérieures par les jeunes néo-aquitains par rapport à la moyenne nationale, encourage le Conseil régional à conforter son ambition de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur.

Le CESER souhaite rappeler le contexte de tensions budgétaires rencontré par l'Enseignement Supérieur qui pourrait être de nature à porter atteinte à l'intervention régionale.

Le retrait d'un certain nombre de financements de l'État, ne pourront pas être compensés par les finances régionales, elles-mêmes soumises à de fortes tensions.

Il est plus que jamais nécessaire de considérer l'investissement dans la formation au sens large, y compris l'enseignement supérieur, comme un investissement efficace et durable sur le long terme, qui contribue au développement économique de notre région.

Aussi, le CESER exprime sa préoccupation face à certaines évolutions constatées : baisse continue du financement public destiné à l'enseignement supérieur, augmentation continue des frais d'inscription, accroissement d'une offre privée lucrative, accroissement des freins périphériques (coût de logement et de mobilité).

Conforter le maillage territorial de l'enseignement supérieur est, dans cette perspective, l'une des priorités identifiées dans la stratégie régionale. Le taux des diplômés de l'enseignement supérieur tend en effet à décroître au fur et à mesure que l'on s'éloigne des grands centres urbains universitaires. La politique de l'enseignement supérieur ne peut ainsi être dissociée de l'aménagement du territoire régional. Les problématiques d'accès au supérieur sont multifactorielles : un certain nombre de raisons sont d'ordre sociologiques ; d'autres, liées aux difficultés matérielles d'accès aux formations, tiennent à des facteurs territoriaux.

Analyser en profondeur les facteurs endogènes et exogènes conduisant au « faible » taux de poursuite d'études supérieures des jeunes néo-aquitains

Les limites d'accès à l'enseignement supérieur tiennent en partie à divers obstacles et aux limites du maillage territorial. Il ne s'agit pourtant pas là de facteurs spécifiques à la Nouvelle-Aquitaine, et ils ne peuvent permettre d'éviter de se demander ce qui amène la région à avoir un plus faible taux de poursuite d'études supérieures par les jeunes que onze autres régions.

Si la massification des études supérieures a été réussie plutôt que sa démocratisation, le CESER demande au Conseil régional de réaliser une analyse fine et territorialisée, permettant de mettre en lumière les différents facteurs endogènes menant à un décrochage régional par rapport à la moyenne nationale.

À ce titre, la Région doit pouvoir s'appuyer sur la capacité d'analyse macro du service Études et prospective du Pôle DATAR.

Parallèlement à l'analyse des causes propres à la Région, cette étude pourrait également se pencher sur les impacts potentiels de ParcoursSup dans l'absence de poursuite d'études supérieures par les jeunes.

En effet, l'incitation à multiplier les vœux d'études peut accroître la possibilité d'une mobilité et des contraintes financières qui peuvent y être attachées pour les familles.

Enfin, le CESER propose de réfléchir à un indicateur à même d'aider à comprendre et à cartographier les disparités territoriales de poursuite d'études. Cet indicateur pourrait être :

$$\frac{\text{Nombre de places disponibles en enseignement supérieur}}{\text{Nombre de bacheliers}}$$

Le CESER demande au Conseil régional d'engager une étude analytique territorialisée visant à mettre à jour les facteurs endogènes et exogènes conduisant à son « faible » taux de poursuite d'études supérieures de ses jeunes.

Logement et mobilité : des obstacles territoriaux à l'accès à l'enseignement supérieur

Le CESER identifie au moins quatre principaux obstacles, susceptibles de rendre plus difficile voire de dissuader l'accès à l'enseignement supérieur :

- Les frais d'inscription, même lorsqu'ils peuvent être jugés « faibles », représentent une difficulté pour certains jeunes dans la poursuite de leurs études. Le CESER alerte sur les délais de versement des aides à la mobilité, qui, lorsqu'ils sont trop longs ; souvent plusieurs mois après la rentrée universitaire, ne répondent plus aux besoins des étudiant.es.
- Le coût élevé du logement, voire parfois même la pénurie de logements étudiants, dans certaines villes universitaires de la région ; il constitue pour les familles ou les étudiant.es contraint.es de travailler pour financer leur logement, une charge souvent lourde ; certain.es étudiant.es renoncent, pour ces raisons, à s'installer dans les grands centres universitaires, « préférant » rester au domicile familial et réaliser de longs trajets quotidiens pour aller étudier.
- Les difficultés de mobilité : la fermeture de lignes ferroviaires (comme Limoges-Angoulême, Limoges-Clermont-Ferrand...) ou leur état dégradé (Limoges-Poitiers par exemple), l'inadaptation de certaines dessertes ferroviaires ou routières ou encore la qualité de l'offre sont autant de freins à l'accès aux établissements d'enseignement. Dans certains territoires, le véhicule individuel, coûteux, est parfois la seule solution de déplacement. Si elles concernent toute la population, ces difficultés de mobilité touchent plus particulièrement les étudiant.es.

Le CESER rappelle sa préconisation issue du rapport de saisine du Conseil régional sur le Télétravail consistant à créer des espaces de « co-working » dans les TER : espaces aménagés d'une table, d'une prise de courant et d'une connexion internet. Ces espaces proposés dans le rapport pour favoriser le télétravail durant le temps de trajet des salariés pourraient également permettre aux étudiant.es contraint.es à la mobilité, d'utiliser les temps de transport pour étudier dans des conditions un peu plus favorables.

La tarification des transports régionaux est, pour le CESER, un point d'attention : le Conseil régional a mis en place des tarifs pour les jeunes (billets jeunes, Pass abonné - 28...). Le CESER préconise la mise en place d'un abonnement « étudiant » spécifique pour tout.es les étudiant.es, à l'image de ce que la région propose pour les scolaires ; pouvant aller jusqu'à la subvention à 100% par la région des transports multimodaux (TER, tram, bus...)

- L'accessibilité de la formation pour les personnes en situation de handicap, qui doit être pensée dans sa globalité : accessibilité physique aux bâtiments, accessibilité pédagogique des formations, accessibilité de l'ensemble de la chaîne de transports (matériels roulants, infrastructures, accompagnement...).

En outre, le CESER constate les disparités genrées d'accès aux formations d'ingénieur et de manière générale aux autres formations scientifiques et technologiques de l'enseignement supérieur, et suggère au Conseil régional de développer des actions d'information sur l'orientation et de sensibilisation entre écoles d'ingénieurs et lycées et/ou entre le monde de l'entreprise et les lycées.

Le CESER alerte sur les délais de versement des aides à la mobilité, qui, lorsqu'ils sont trop longs ne répondent plus aux besoins des étudiant.es.

Le CESER préconise la mise en place d'un abonnement transport « étudiant » spécifique pour tout.es les étudiant.es, à l'image de ce que la Région propose pour les scolaires.

Le CESER suggère au Conseil régional de développer des actions d'information sur l'orientation et de sensibilisation entre écoles d'ingénieurs et lycées et/ou entre le monde de l'entreprise et les lycées.

Le maillage de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine, un enjeu d'aménagement du territoire

Dans ce contexte, le maillage territorial de l'enseignement supérieur apparaît pour le CESER comme l'un des moyens de faciliter l'accès aux formations supérieures, et d'ainsi réduire les inégalités sociales et territoriales qui persistent en ce domaine.

Le CESER appelle plus largement l'attention du Conseil régional sur les difficultés d'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou des Zones de Revitalisation Rurale.

Ainsi, la fermeture de classes préparatoires dans les lycées de différentes villes moyennes de Nouvelle-Aquitaine, pour des motifs économiques, a privé de nombreux lycéens et lycéennes d'un accès de proximité offrant la possibilité d'intégrer des formations supérieures, notamment des écoles d'ingénieurs. Il est établi que le nombre d'élèves de milieux populaires augmente dans les prépas dites de proximité qu'il conviendrait donc de rétablir pour accroître l'égalité des opportunités, tout en contribuant à l'aménagement du territoire.

L'implantation de formations supérieures revêt un véritable enjeu de développement et d'attractivité pour les territoires concernés. Les études médicales illustrent s'il en était besoin le lien indissociable entre offre de formation et aménagement du territoire : l'accueil d'internes dans les hôpitaux périphériques est essentiel pour leur permettre de découvrir le territoire et ainsi susciter leur envie de s'y installer une fois leurs études achevées ; un accompagnement de la Région pourrait se révéler pertinent.

Au-delà de l'offre de formation de proximité offerte au sein des lycées, à travers les sections de techniciens supérieurs et les classes préparatoires, 15 antennes universitaires ont ainsi été déployées en Nouvelle-Aquitaine, accueillant près de 10 000 étudiant.es. La contribution que ces différentes formes de territorialisation apportent à l'égal accès aux formations du supérieur, mais aussi à l'aménagement du territoire, gagnerait à être prise en compte. Dans cette perspective, Il pourrait être intéressant, pour le Conseil régional, de clarifier le soutien qu'il apporte aux établissements publics et privés d'enseignement supérieur (dont les Écoles d'ingénieurs) en fonction de leur contribution à l'aménagement du territoire régional.

Le CESER salue, pour ces différentes raisons, le développement d'une offre de formation supérieure en proximité. Il attire toutefois l'attention sur la nécessité de bien articuler et intégrer ces centres de proximité avec les grands centres universitaires régionaux, qui, au-delà du seul enseignement, concentrent recherche dynamique, activité internationale, vie étudiante..., afin de ne pas créer un enseignement supérieur « à deux vitesses ». Il est en particulier nécessaire de penser le lien entre la scolarité dans les centres de proximité et les centres universitaires régionaux, pour faciliter la poursuite d'études en deuxième et troisième cycles.

Enfin, le CESER alerte sur les disparités de soutien financier dont bénéficient les doctorant.es. En effet, selon les champs d'études, certain.es bénéficient plus facilement que d'autres de financements complémentaires d'acteurs économiques. Celles et ceux qui n'en bénéficient pas se retrouvent en revanche dans une situation financière inconfortable. Le CESER suggère au Conseil régional de mener une analyse en profondeur pour identifier les raisons qui amènent des domaines à être négligés ou favorisés par les financements d'entreprises et d'engager des actions de promotion d'intégration de doctorants par les entreprises, en particulier, s'agissant des sciences humaines et sociales.

En outre, le CESER propose d'assouplir les conditions de financement des thèses par le Conseil régional qui sont jugées trop rigides actuellement, excluant ainsi beaucoup de bénéficiaires potentiels pour des raisons de mauvaise temporalité.

Il pourrait être intéressant, pour le Conseil régional, de clarifier le soutien qu'il apporte aux établissements publics et privés d'enseignement supérieur (dont les Écoles d'ingénieurs) en fonction de leur contribution à l'aménagement du territoire régional.

Le CESER suggère au Conseil régional de mener une analyse en profondeur pour identifier les raisons qui amènent des domaines à être négligés ou favorisés par les financements d'entreprises.

Le CESER propose d'assouplir les conditions de financement des thèses par le Conseil régional.



Proposition de la commission 1 « Éducation, formation et emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Secrétaire : Michèle PRÉVOT

Avec les contributions des commissions :

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoît BELGY

4 - « Économie »

Présidente : Gwladys TOHIER ; Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER

« Cadre d'actions 2024-2028 de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur »

166 votants

166 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine